

CAS – 022M
C.G. – Vers un Régime
de rentes du Québec
renforcé et plus équitable

Projet de Loi

Vers un Régime de rentes du Québec

A qui de droit

Ce projet de loi de retraite partiel est excellent mais cela ne pourra pas réparer le tord causé par les fermetures d'usines aux personnes de 45 ans qui sont trop jeunes pour la retraite et trop vieux pour ramasser ou accumuler ailleurs un fond de retraite adéquat pour éviter de sombrer dans le même que votre projet de loi, fonder une règle provinciale qui aurait pour tâche de gérer les fonds de pension que les compagnies offrent à tout leurs travailleurs québécois de sorte que si une compagnie ferme son usine ou fait faillite, les travailleurs ne perdent rien comme dans mon cas. Faire en sorte que ce fond suive chaque travailleur peu importe l'employeur et ce partout au Québec, comme les travailleurs de la construction.

J'ai travaillé 26 ans à la même usine, j'ai accumulé un fond de pension durant 5 ans, par la suite, l'employeur nous a accordé dans la convention collective de payer entièrement le fond de pension. Lorsque que l'employeur a fermé son usine, il nous a remis seulement la partie dont nous avions contribué ce qui veut dire que j'y ai perdu 21 années de fond de retraite, c'est-à-dire que nous avons perdu la portion entièrement payé par l'employeur.

Aujourd'hui, je travaille pour Air Canada un employeur qui est en manque à payer dans le fond de retraite de ses employés et qui cherche un moyen de ne pas rembourser ce manque et de plus lors de la LAAC loi sur la protection de la faillite après plusieurs concessions de la part des employés ils (AC) ont renouvelé leur flotte aérienne et distribué plusieurs centaines de millions de \$ aux actionnaires. Après avoir dilapidé les fonds de réserves,

aujourd'hui nous sommes encore acculé au pied du mur avec une autre menace de faillite du à la lapidation des fonds encaisse.

Je me retrouve donc encore dans la même situation encore pire car j'ai 62 ans et je risque de me retrouvé sans fond de pension personnel après avoir travaillé toute ma vie S'il y avait eu une règle des fonds de retraite pour protéger nos acquis à travers le processus des négociations de convention collective, je ne serais pas moi comme tant autres réduits à un revenu de type bien-être social après avoir travaillé toute notre vie durant lors de la retraite.

Je vous fais parvenir un texte qui représente bien la situation paru dans le journal écrit par un journaliste au courant de la situation.

Veillez s.v.p. Madame/Monsieur porter ce message a l'attention de Madame la ministre afin qu'elle puisse rallonger les bras de son projet de loi de retraite pour protéger les québécois contre les fermetures sauvages d'usines.

J'aimerais vous rencontrer afin de vous expliquer personnellement l'ampleur de cette forme cancéreuse et sournoise d'appauvrissement collectif.

**Jean Claude Hamel
1783 rue de Gand
Laval, Que.
H7M 3H3
Tel : 450-967-0771**

De nombreux Canadiens pourraient ne pas profiter de leur régime de retraite

OTTAWA (PC) — Les travailleurs du secteur privé pourraient ne pas profiter de tous les bénéfices de leur régime de pension au moment de la retraite, même s'ils y ont contribué pendant des années, a affirmé hier le surintendant des institutions financières, Nick Le Pan.

Jusqu'à 75 régimes de retraite d'entreprises canadiennes tombant sous le coup de la réglementation du gouvernement fédéral ont été identifiés comme étant en difficulté, a indiqué M. Le Pan.

Et alors que la dégringolade de la valeur des actions boursières a coûté des millions de dollars aux fonds de retraite publics et privés, les entreprises et leurs employés devraient être préoccupés par la situation et surveiller de près l'évolution de leurs régimes, a-t-il estimé.

«Rien ne garantit que toutes les promesses des régimes seront tenues, en raison de la façon dont fonctionnent ces régimes de pension», a mis en garde M. Le Pan, à la suite d'une allocution prononcée dans le cadre d'un petit-déjeuner conférence du Cercle national des journalistes du Canada, à Ottawa.

Risque

«Il y existe donc un certain degré de risque», a-t-il ajouté.

Le Bureau du surintendant des institutions financières, qui réglemente quelque 1200 petites et grandes entreprises en opération à travers le pays, a décidé de resserrer sa surveillance des régimes de

retraite dans le but de protéger les intérêts des retraités.

Toutefois, la tâche s'avère de plus en plus difficile dans un contexte qui, selon M. Le Pan, contraint les autorités de réglementation à se montrer plus «actives et interventionnistes».

Régimes déficitaires

Après avoir pendant des années profité de la hausse constante des marchés financiers, de nombreux régimes de retraite sont devenus déficitaires, ces deux dernières années.

Le manque à gagner total auquel font face certaines des plus importantes sociétés au pays a atteint 10,7 milliards \$, l'an dernier, selon des informations ayant été véhiculées par les médias. La plupart des entreprises en question sont bien connues du grand public: de Nortel et Bombardier à Inco, Alcan et la Banque Royale.

A moins que les marchés n'opèrent un redressement dramatique — et rapide —, les problèmes vont vraisemblablement se poursuivre, en particulier lorsque la population vieillissante accentuera la pression sur les régimes de retraite.